



procedure pour garde d'enfants

Par **mimo**, le **27/01/2010** à **03:14**

bonjour,

je me permets de vous contacter car je demande à avoir la garde de mes deux enfants agés respectivement de 2ans et 3mois. Nous n'avons jamais vécu ensemble chacun chez soi... Il ne s'est jamais occupé de notre premier enfant j'ai toujours subvenu seule a ses besoins nous nous sommes séparés définitivement, il y a plus de 8mois. Il a reconnu les 2enfants. Il ne cherche pas à les voir.

Ayant l'autorité parentale conjointe, il a autant de droits que moi sur les enfants; j'ai décidé d'entamer une procédure pour que soit notifié sur papier la domiciliation de l'enfant et pour l'obliger a jouer son rôle de père ou a ce qu'il soit déchu de ses droits s'il ne veut pas être plus qu'un géniteur. mon aînée commence a grandir et le réclame et je ne veux pas lui mentir ou ne pas savoir quoi lui répondre..

J'ai pris un avocat sa façon de faire m'interpelle rassurez moi c'est la vie de mes enfants! alors au début j'ai établi un planning pour une garde progressive 1 dimanche sur 2 de 10h à 18h jusqu'en septembre après un week-end sur 2 jusqu'en janvier après une garde normale sauf pour les grandes vacances 15j en juillet et 15j en août jusqu'au six du dernier. l'avocat m'a dit que non elle allait demander une garde tous les dimanches.. ayant reçu la requête qu'elle voulait proposer j'ai insisté pour avoir ma requête. EST-ce vraiment un mauvais planning de garde progressive? ensuite elle ne m'a pas dit de recueillir les témoignages de proches témoins de ma situation est-ce normal? le juge va-t-il me croire sur parole? quid lui affirmera le contraire... JE SUIS un peu sceptique aidez-moi j'en dors plus je voudrais pas que les enfants battissent de la situation... que me conseillez-vous?